

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le 26 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte LUYPAERT, Maire de Berd'huis.

Etaient présents :

Mmes : Christine COBAN, Mélissa DAVID, Patricia GLATIGNY, Sylvie MAY, Virginie RENARD,

MM : Jean-Noël DAGUY, Didier GRASTEAU, Jean-Marc HAMON, Alain SABRAS,

Étaient absents et excusés :

Mmes : Christine CARTIER, Angélique SINEAU,

M : Thomas BROUARD, Gilles LORPIN, Ludovic VALLÉE,

Madame Sylvie MAY est choisie secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte rendu de la séance du 15 janvier 2026,
2. Devis travaux assainissement ruelle Pinceloup
3. Devis véolia remplacement du point A2 et A4 de la station d'épuration : demandes de subvention
4. Vote des subventions 2026
5. Questions diverses

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2026.

Le compte-rendu n'apporte aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2/ DEVIS TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUELLE PINCELOUP

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé à 3 entreprises un devis pour la création d'un réseau d'assainissement et eau pluviale ruelle Pinceloup.

A savoir :

- le devis de l'entreprise TPL s'élève à 36 174 € HT,
- le devis de l'entreprise Pigeon s'élève à 40 059.98 € HT
- le devis de l'entreprise Loiseau s'élève à 36 968 € HT

Madame Le Maire propose de retenir l'entreprise Loiseau, elle indique que celle-ci effectue en comparaison des autres la pose de 2 regards et caniveaux fonte pour l'écoulement des eaux pluviales de surface.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise Loiseau d'un montant de 36 968 € HT soit 44 361.60 € TTC
- d'ouvrir en section d'investissement dans le budget d'assainissement les crédits.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à cette réalisation.

3/ DEVIS VEOLIA REMPLACEMENT DU POINT A2 ET A4 DE LA STATION D'EPURATION : DEMANDES DE SUBVENTION

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé à Véolia, notre délégataire, pour la mise en place d'un détecteur de surverse sur le point A2 et une soude radar sur le canal du point A4.

Le devis s'élève à 12 949, 50 € HT soit 15 539,40 € TTC.

Elle propose d'accepter ce devis afin de pouvoir déposer des demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'ouvrir en section d'investissement dans le budget d'assainissement les crédits pour un montant total de 12 949,50 € HT soit 15 539,40 € TTC.
- de solliciter une demande de subvention à l'agence de l'eau Loir Bretagne et toutes autres subventions pouvant être attribuées.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se référant à cette réalisation.

4/ VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Madame Le Maire propose de fixer les subventions demandées pour l'année 2026.

Compte	Intitulé	2025	2026
65748	Comité des fêtes	2 400,00 €	2 200,00 €
65748	Anciens Combattants	150,00 €	150,00 €
65748	Club 60 et +	300,00 €	300,00 €
65748	Cinq Clochers	425,00 €	425,00 €
65748	L'Estrade	220,00 €	220,00 €
65748	FSL	560,00 €	560,00 €
65748	Croix Rouge	150,00 €	200,00 €
65748	Gymnastique Volontaire	200,00 €	200,00 €
65748	Foyer Rural Berd'huis	900,00 €	800,00 €
65748	Entraid'et addict 61	100,00 €	150,00 €
65748	France Alzheimer	100,00 €	200,00 €
65748	UNA	100,00 €	220,00 €
65748	Les Restaurants du Cœur	150,00 €	150,00 €
65748	Secours catholique	150,00 €	300,00 €

65748	APF France Handicap	0,00 €	100,00 €
65748	La ligue contre le cancer	0,00 €	100,00 €
65748	Gym et Loisirs de Préaux	0,00 €	80,00 €
65748	CCI Le Mans	0,00 €	60,00 €
65748	Side car cross	0,00 €	400,00 €
65748	3 IFA	240,00 €	120,00 €
	TOTAL GENERAL	6 145,00 €	6 935,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'ensemble des demandes de subventions présentées ci-dessus.

15/ QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire informe que concernant la MAM la chape a été coulée sur le réseau de chaleur et que le revêtement de sol a été choisi par les assistantes maternelles.
La fin des travaux est prévue en mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h30